VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°20
DEL 2025/115

OBJET :

Festivités et marché de Noël 2025
Approbation des modalités d'organisation et du budget

Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
M. DURAND Eric (pouvoir PHALIPPOU Martine)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 3

La ville de Graulhet élabore un programme riche et varié pour les festivités de Noël du 19 au 31 décembre 2025. Ces animations festives participent au développement de l'attractivité du cœur de ville et s'adressent en particulier aux familles.

Cette année, les festivités s'installent exclusivement place de l'Odéon afin d'en faciliter l'accès et pour des raisons de sécurité liées au plan Vigipirate renforcé en vigueur.

Les éléments structurants :

-Un marché de Noël du 19 au 24 décembre 2025 composé de chalets et de foodtrucks.

-Un marché des créateurs situé dans la salle de réception du Foulon.

-Une patinoire synthétique de 96 m2 pouvant accueillir 45 personnes simultanément, ouverte au public du 19 au 31 décembre 2025.

-Une tente de réception éclairée de 160 m2 pour l'accueil du public et des concerts.

-Un chalet du père Noël.

-Une installation lumineuse.

-Une déambulation de lanterne le 23 décembre.

-Balades en calèche.

La sélection des artisans et des créateurs exige de répondre à des critères de qualités explicités par un dossier de candidature. Ce dossier de candidature fixe, entre autres, les exigences de la ville en termes de typologie, de qualité, de respect de qualité éthique et environnementale des produits mis à la vente, et détermine le montant d'occupation pour chaque espace.

Les mesures de sécurité et de propreté sont les suivantes : gardiennage de nuit, agents de sécurité pendant les horaires d'ouverture, barriérage du site, nettoyage journalier du site.

Les créateurs, les producteurs/revendeurs et les artistes sont issus majoritairement du territoire de Graulhet. A noter, la présence de la filière cuir représentée par les membres de l'association Graulhet le cuir au cœur du marché des créateurs.

Installation féérique, spectacles et ateliers de magie, concerts, ateliers, exposition, concerts, thé dansant gratuit pour les graulhétois sont au programme des festivités de Noël.

Le budget prévisionnel des festivités de Noël s'élève à 57 895€, tel que prévu au budget voté par le conseil municipal du 10 avril 2025,

Pour information, en 2024, le budget des festivités de Noël s'élevait à 75 986€,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modalités d'organisation et de tenue du marché e Noël sur la place de l'Odéon du 19 au 24 décembre 2025.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »